

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Ce que pense l'étranger

Notre grand tort, à nous autres Français, c'est de nous confiner presque exclusivement dans les questions de politique intérieure et de ne pas assez nous préoccuper de ce qui se passe au-delà de nos frontières. Nos politiciens, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, sont très ferrés sur la question Dreyfus-Esterhazy-Picquart, qui énerve de plus en plus l'opinion publique et devient pour elle un véritable cauchemar ; ils se disputent, se chamaillent, s'injurient et se battent pour cette question, mais ils se désintéressent complètement de ce qui se passe à l'étranger et de ce qu'on y pense de la France.

Et pourtant, à l'heure actuelle, la politique extérieure est au premier plan ; c'est donc sur elle que devrait se concentrer l'attention de nos gouvernants, car elle est grosse d'événements imprévus qui peuvent, à un moment donné, mettre le feu aux quatre coins de l'Europe.

Mais, malheureusement, au Palais Bourbon, au Luxembourg, dans les salons, comme dans les journaux, on est comme hypnotisé par l'affaire Dreyfus ; on ne parle que de cela. On oublie la France pour ne s'occuper que du condamné de l'île du Diable.

Cependant, il nous semble que les intérêts des 38 millions de citoyens qui habitent le grand et noble pays qui s'appelle la patrie française, valent bien la peine qu'on ne les sacrifie pas à l'intérêt exclusif d'un individu, eût-il été injustement condamné. On n'a pas fait tant de bruit à propos de l'affaire de Pierre Vaux qui, pourtant, avait été condamné injustement ! Pourquoi deux poids et deux mesures ?

Nous sommes ainsi faits, nous autres Français que nous perdons facilement la notion exacte des choses et que nous passons d'un extrême à l'autre avec une facilité et une inconscience qui feraient douter de la rectitude de notre jugement.

Nous appelons cela de l'esprit chevaleresque, c'est bien plutôt un manque de pondération et de sens pratique ; car, comme dit le bon Lafontaine, « en toutes choses, il faut considérer la fin ». Or, la fin, c'est ce qui nous préoccupe le moins.

Ce manque de sens pratique, les ennemis de notre pays ne manquent pas de s'en prévaloir et de l'exploiter contre nous.

Naguère, un écrivain, ami de la France, un Russe, s'exprimait ainsi :

« Les voisins immédiats de la France la croient perdue, à jamais dégénérée. D'avance ils se partagent les lambeaux de l'agonisante. Nous autres Russes, nous avons toujours confiance en votre étoile. Elle a pu être un moment ternie. Elle reparaitra plus brillante que jamais, quand vous aurez enfin une Constitution raisonnable ».

Agonisante ! Non, la France ne l'est pas ; non, elle n'est pas encore tombée aussi bas qu'on se l'imagine en Allemagne. Certes, elle traverse une crise redoutable et cela par la faute de ses gouvernants, mais nous avons la certitude qu'elle en sortira saine et sauve, parce qu'elle a, à un haut degré, le

sentiment de la justice et du droit et qu'elle saura se ressaisir quand le moment psychologique sera venu.

Les ennemis de notre patrie se trompent, quand ils confondent la France avec ses gouvernants et qu'ils voient dans les tendances et les actes de certains de nos politiciens égarés par l'esprit de parti, les tendances et la volonté de la nation elle-même.

Sans doute, la révision de la Constitution s'impose de plus en plus comme une nécessité... Les tristesses de l'heure présente, le prouvent surabondamment. Mais si cette révision doit se faire, c'est dans un sens franchement et sincèrement républicain et non pas, comme les ennemis de nos institutions le désirent, dans un sens réactionnaire.

Il faut que la révision détruise les dernières espérances des tenants des vieux partis qui n'ont vu jusqu'alors, dans la République, qu'une sorte de régime transitoire, destiné à préparer les voies à une restauration du gouvernement personnel. La révision sera républicaine ou elle ne sera pas.

C. R.

Dans les couloirs de la Chambre

On ne parlait hier que de l'affaire Dreyfus, dans les couloirs de la Chambre. On s'entretenait surtout de l'issue probable des interpellations qui seront développées aujourd'hui.

Voici ce qu'écrivit, à ce sujet, la *Petite Gironde* :

Vers quatre heures, les conversations prennent une tournure plus sérieuse, grâce à l'arrivée de quelques députés du Centre, dont M. Cruppi. Celui-ci, très lentement, interrogé sur l'issue du débat de demain, déclare que tout dépend de l'attitude du gouvernement : « Il faut, dit-il, que le gouvernement se prononce nettement dans un sens ou dans l'autre : pour ou contre la justice, pour ou contre la révision. »

S'il reste dans l'équivoque, s'il cherche à contenter les uns et les autres, il court de gros dangers. Nous sommes tous fatigués, inquiets des incidents que chaque jour amène. Cette situation doit prendre fin. Le gouvernement seul peut y mettre un terme. »

Les députés qui reviennent de leur département rapportent tous cette impression que le pays est obsédé par l'affaire Dreyfus. Ils s'alarment de voir quotidiennement insulter ici l'armée et la magistrature. Les électeurs demandent à leurs représentants d'agir énergiquement pour que ces deux grands corps d'Etat soient protégés de façon efficace, fût-ce au prix d'une atteinte à la liberté de la presse.

C'est ce sentiment que traduisent les députés du Centre quand on leur demande leur avis. Nous croyons savoir que pas mal de radicaux partagent cette manière de voir. Un de ces derniers disait tantôt :

« Nous avons, à plusieurs reprises, voté des ordres du jour de protestation contre les attaques prodiguées à l'armée. »

« Nous avons trop attendu pour prendre à l'égard de la magistrature la même attitude. L'occasion nous est fournie, et avec quel éclat, d'exprimer demain notre sollicitude pour les magistrats qu'une certaine presse traîne dans la boue. Nous ne manquerons pas de la saisir. Le garde des sceaux est sûr d'une belle majorité, s'il montre à défendre la magistrature la même énergie qu'ont montrée les ministres de la guerre à défendre l'armée. »

Parmi les ordres du jour qui seront déposés demain, il s'en trouvera un qui sera vivement discuté et sur lequel semble devoir porter l'effort de la bataille. On n'a pas oublié la proposition de M. Gerville-Réache, tendant à enlever à la chambre criminelle, pour la confier à la cour de cassation, toutes chambres réunies, l'enquête sur la révision du procès Dreyfus.

Cette proposition, repoussée par la Chambre, va être reprise soit par son auteur, soit par

d'autres, sous forme d'un ordre du jour. Le règlement s'oppose à ce qu'une proposition puisse être représentée avant un certain nombre de mois, mais il est muet au sujet de l'ordre du jour.

Le droit de M. Gerville-Réache et de ses collègues reste donc intact en ce qui concerne le fond de la proposition.

Il n'en est pas de même au point de vue constitutionnel. Les attributions de la Cour de cassation sont définies avec tant de précision, qu'on ne voit pas bien par quelle procédure on pourrait, le voudrait-on, dessaisir la chambre criminelle.

Voici l'article qu'on imagine, paraît-il, les auteurs de l'ordre du jour en question :

La loi interdit aux juges d'instruction de siéger dans les affaires qu'ils instruisent. La chambre criminelle fait œuvre de juge d'instruction ; elle n'a pas le droit de statuer sur ses propres conclusions. Donc, elle ne peut ni rendre l'arrêt attendu, ni même prendre part aux délibérations d'où soit tira cet arrêt.

Les auteurs encore inconnus de l'ordre du jour s'appuyant sur ce raisonnement, inviteront en conséquence le gouvernement à dessaisir la chambre criminelle, non plus de l'enquête mais du droit de rendre l'arrêt, qui serait alors prononcé par toutes les autres chambres réunies de la Cour de cassation.

Que fera le gouvernement en présence de cette proposition nouvelle ? Il en a délibéré ce soir ; il a naturellement tenues secrètes les résolutions qu'il a prises.

Quant aux députés, il est bien difficile de savoir ce qu'ils comptent faire. Eux-mêmes n'ont pas de parti bien arrêté. « Nous attendons les déclarations du président du conseil et du garde des sceaux pour avoir une opinion », nous a dit un des membres du Centre. « Nous nous réunirons demain, avant la séance, mais nous ne pourrons guère prendre que des résolutions de principes. »

En résumé, la journée de demain s'annonce comme devant être fertile en incidents. Mais le cabinet a la partie belle.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 janvier 1899

M. Boyssset, doyen d'âge, préside.

Le président proclame ouverte la session ordinaire de 1899 et appelle les six plus jeunes membres présents à l'assister en qualité de secrétaires ; ces six secrétaires d'âge sont : MM. Breton (du Cher), le baron Xavier Reille, Philippe, Emile Chauvin, Massé et Rogez.

Puis M. le doyen Boyssset prononce l'allocution d'usage interrompue par de vifs applaudissements et quelques cris : « A bas les faussaires ! » « Vive l'armée ! »

Il est ensuite procédé au tirage au sort des bureaux. Puis l'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président définitif suivi de l'élection des huit secrétaires et de trois questeurs.

M. Deschanel est nommé président pour l'année 1899, par 323 voix contre 187 à M. Brisson.

MM. Aynard, Maurice Faure, Georges Coche ry et Mesureur, tous quatre vice-présidents sortants, sont élus, le premier par 345 voix, le second par 342, le troisième 337 et le dernier 303. MM. Ruau, Dubief, Ordinaire, Drake, Binder, Lhopiteau, Fleury-Ravarin, Groussier sont élus secrétaires au premier tour.

Les trois questeurs sortants : MM. Rivet, Lechevallier et Guillemet sont réélus.

Séance jeudi.

Sénat

Séance du 10 janvier 1899

Le doyen d'âge, déclare ouverte la session de 1899, et appelle à l'assister, comme secrétaires d'âge, les six plus jeunes sénateurs présents, qui sont : MM. Monestier, Destieux-Junca, Bé-zine, Garreau, Paul Strauss et de Lamarzelle.

M. Wallon prononce ensuite l'allocution d'usage très applaudie, puis il invite le Sénat à régler son ordre du jour.

M. Le Provost de Launay, demande au Sénat de nommer aujourd'hui même son bureau définitif.

Cette proposition est repoussée ; M. Le Provost demande alors qu'on mette à l'ordre du jour de la séance qui suivra la constitution du bureau, l'interpellation qu'il a déposée sur l'in-

cident Bard-Quesnay. M. le président lui répond qu'avant la formation définitive du bureau, aucune interpellation ne peut être reçue. Séance jeudi.

L'affaire Dreyfus

La comparution d'Esterhazy

Esterhazy a été convoqué par la chambre criminelle pour le 17 de ce mois. La question se posait de savoir si Esterhazy pouvait, ainsi qu'il le désirait, venir en toute sécurité déposer, sans que la plainte portée contre lui par M. Christian Esterhazy pût servir de prétexte à son arrestation.

M. Bertulus, juge d'instruction n'a voulu en aucune façon s'engager, ajoutant que tout le portait à croire qu'il se verrait dans l'obligation d'arrêter Esterhazy s'il se présentait à Paris.

Les Réponses de Dreyfus

Les journaux ont publié la réponse à deux des questions posées à Dreyfus. Le prisonnier de l'île du Diable continue à affirmer son innocence et à dire que l'on en aura la preuve dans deux ou trois ans.

Le procès Henry-Reinach

Mardi a été signifié à M. Joseph Reinach l'assignation de madame Vve Henry. Les débats du procès sont fixés au 27 janvier.

De nombreux témoins seront entendus.

La déposition Lebrun-Renault

Le *Siècle* dit que le capitaine Lebrun-Renault a fait devant la Cour de cassation une déposition tellement vague que le président a dû le prier de répondre par oui ou non s'il pouvait affirmer avoir reçu les aveux de Dreyfus. Le témoin aurait répondu ne pas pouvoir le faire et se serait refusé à signer sa déposition sans donner les motifs de ce refus.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Pour moraliser

La France du Sud-Ouest, dans un article de notre confrère Delusse, s'inspire des récentes révélations sur le régime de la maison de correction des jeunes détenus d'Aniane (Hérault), pour montrer que la rigueur ne peut réussir à moraliser :

La rigueur ne fera jamais que des fourbes ou des révoltés, ces derniers étant, d'ailleurs préférables aux premiers. Il y a déjà longtemps que dans les familles, les écoles, les lycées, etc... on a constaté que les punitions corporelles étaient plutôt nuisibles qu'utiles à l'éducation.

Ces mœurs de la famille et de l'école, il faut les faire entrer dans la moralisation des enfants enfermés dans nos colonies pénitentiaires, qui sont aujourd'hui, sinon des bagnes, tout au moins des séjours de rigueur excessive, de sévérité outrée, de bon plaisir et d'autoritarisme.

L'œuvre est à reprendre. Le dernier scandale, en dépit des atténuations officielles, montre l'étendue du mal. Il appartient aux âmes élevées, aux hommes courageux animés de nobles pensées, d'entreprendre une croisade en vue de la seule moralisation par la douceur, la patience et la bonté.

INFORMATIONS

Les Essais du « Gustave-Zédé »

Le bateau sous-marin le *Gustave-Zédé*, commandé par le lieutenant de vaisseau

Mottez, parti lundi de Toulon, est arrivé à 1 heure de l'après-midi le lendemain à Marseille. La traversée s'est effectuée par une mer très houleuse, dans les meilleures conditions de navigabilité.

Cette dernière expérience a absolument réussi. M. Lockroy s'est montré très satisfait. Les essais ont été concluants.

Modifications aux lois militaires

Les ministres de la guerre et de la marine viennent de déposer un projet de loi tendant à modifier les lois relatives au recrutement de l'armée et à l'inscription maritime.

On sait que les rengagés qui, étant sous les drapeaux, ont subi une condamnation à l'emprisonnement de trois mois au moins, sont indépendamment de la déchéance de tous les droits à la gratification annuelle et à la haute paie, dirigés, à l'expiration de leur peine, sur un bataillon d'infanterie légère d'Afrique pour y terminer leur temps de service, tandis que les jeunes gens du contingent incorporés directement dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique en raison de leurs condamnations antérieures, peuvent être réintégrés dans leurs régiments après une année de présence dans ces corps d'épreuve s'ils sont l'objet de rapports favorables de leurs chefs.

De plus, en présence du silence de la loi, des mesures analogues sont prises à l'égard des militaires non rengagés dirigés sur les bataillons d'infanterie légère d'Afrique à la suite de condamnations encourues pendant qu'ils étaient au service, et des inscrits maritimes réadmis, visés par l'article 85 de la loi du 24 décembre 1896 sur l'inscription maritime.

Les ministres de la guerre et de la marine ont pensé qu'il était illogique et injuste de refuser à une seule catégorie une possibilité de réhabilitation, alors que les hommes de cette catégorie ont un passé honorable et de longs services militaires.

Les dispositions de la loi, déjà très sévères, puisque après avoir privé les rengagés et les inscrits réadmis de leurs avantages pécuniaires, elles prescrivent de les renvoyer dans un bataillon d'infanterie légère d'Afrique, même pour le moindre délit militaire, revêtant, en effet, un caractère de rigueur excessive en leur imposant jusqu'à l'expiration de leur service une peine dont peuvent être relevés leurs camarades rengagés punis pour les mêmes délits, et même les jeunes gens du contingent qui ont subi des condamnations pour vol, escroquerie, etc.

Le but de la modification est de permettre aux rengagés et inscrits réadmis qui se montreraient dignes de cette faveur, de ne pas terminer leur temps de service aux bataillons d'Afrique dans lesquels ils auraient été versés à l'expiration de leur peine. Il n'entre pas dans la pensée du gouvernement de les relever de la perte de leurs avantages pécuniaires.

Le successeur de M. Quesnay de Beaurepaire

M. Ballot-Beaupré, conseiller à la Cour de cassation, a été nommé président de chambre à la même Cour, en remplacement de M. Quesnay de Beaurepaire, dont la démission est acceptée.

M. de Selves Grand Officier

M. Charles Dupuy, président du conseil, a soumis à la signature du Président de la République un décret élevant à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur M. de Selves, préfet de la Seine.

France et Angleterre

Dans un discours qu'il a prononcé lundi devant ses électeurs, sir Albert Rollit, membre du Parlement, ancien président de la chambre de commerce de Londres, a parlé chaudement en faveur du maintien des relations amicales avec la France et de la nécessité de résoudre si possible les questions en core pendantes entre les deux pays.

Départ de Troupes

Mardi se sont embarqués à Bordeaux, sur le paquebot *Campana* et sur le *Ville-de-Macéo*, deux compagnies d'infanterie de marine, fortes chacune de 150 hommes. Ces troupes débarqueront à Dakar.

Le désarmement de Londres

La commission générale d'association en faveur du désarmement, de Londres, a discuté les moyens d'organiser ce mouvement dans les pays continentaux et de distribuer

des brochures. Un grand nombre de chefs du Parti ouvrier anglais ont signé un appel à la classe ouvrière en faveur de la paix. Ce mouvement continue à faire de grands progrès. Des réunions publiques sont organisées dans tous les centres de province.

En Amérique

Le sénateur Hoar a prononcé au Sénat un discours qui a produit une vive impression. S'opposant à la politique d'expansion, il a déclaré que le gouvernement n'était pas autorisé par la Constitution à acquérir un territoire étranger ou à gouverner un peuple étranger. « En tout cas nous ne pouvons, a-t-il dit, gouverner un peuple sans avoir son consentement. »

M. Hoar a conclu en déclarant que toute nation européenne aurait droit à acquérir des territoires dans l'hémisphère occidental, si les Etats-Unis en acquéraient dans l'autre hémisphère.

L'escadre Américaine

Une dépêche de New-York au *Daily Telegraph*, dit que le Sénat a voté hier le projet de loi accordant deux millions de dollars aux officiers et marins de l'escadre américaine pour les récompenser de la destruction de l'escadre espagnole.

Petites Nouvelles

On mande de Port-Saïd :

« L'entrée du port est maintenant libre. »

— On mande de Gibraltar : « Un steamer anglais est arrivé, ayant à bord quatre hommes de l'équipage du steamer *Woler*, qui a sombré dans les parages d'Ouessant. On suppose que le reste de l'équipage, comprenant seize marins, a péri. »

— L'académie des sciences de Russie a élu membres honoraires le roi de Suède, la reine de Roumanie, M. Nansen, et membre correspondant, M. Emile Sénart, membre de l'Institut de France.

CHRONIQUE LOCALE

Les Employés de Trésoreries générales

Il n'est question, depuis quelques jours, écrit le *Petit Comtois*, que de la situation créée à de modestes travailleurs qui, sans être payés directement par l'Etat, n'en sont pas moins ses serviteurs : nous voulons parler des employés de trésoreries générales. Leur situation est assez précaire pour qu'elle attire l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux faibles.

De tous les points de la France, l'opinion se soulève en leur faveur. Le *Petit Niçois*, le *Progrès du Cantal*, etc..., se sont déjà fait l'écho de leurs légitimes revendications. A notre tour, nous voulons signaler les inconséquences qui ressortent de l'organisation actuelle de cette classe de non favorisés.

Le trésorier-payeur général reçoit de l'Etat, pour la rétribution de son personnel, un fonds d'abonnement qu'il distribue comme il l'entend. Il dispose d'un employé à sa volonté ; satisfait ou non de ses services, il peut le renvoyer, c'est son droit. Jeunes ou vieux, c'est le même sort. Nous ne voulons en aucune façon critiquer la manière de faire des trésoriers généraux, car il est tout naturel qu'étant responsables de leurs employés, il faut qu'ils en aient le choix, mais c'est précisément cette anomalie que nous voudrions voir disparaître.

A chaque changement de patron — ce qui arrive encore fréquemment par suite de mutation, décès ou mise à la retraite, — c'est l'inquiétude dans les cerveaux. Et l'on verra souvent des employés, avec quinze et vingt ans de services, rester sans emploi pendant des mois et mêmes des années entières.

Cependant, il ne faudrait pas beaucoup pour leur donner satisfaction. Que demandent-ils, en somme ? Oh ! bien peu de chose : leur assimilation aux employés de préfectures ! Ils voudraient, en un mot, être stables, avoir une situation régulière, tenable. Cette amélioration ne coûterait absolument rien au gouvernement, déchargerait les trésoriers généraux et, de plus, assurerait le travail à des serviteurs dignes d'attention à tous les égards. L'année dernière, au moment de la discussion du budget, MM. Dutreix et Thierry-Cazes ont déjà pris en mains la défense de leurs intérêts.

« De toute façon une réforme s'impose, » s'écrie un de nos confrères. C'est aussi notre avis.

Nous osons donc espérer qu'un député courageux demandera prochainement, au Parlement, qu'on mette ordre à cet état de choses, et que tous les gens de cœur s'associeront à sa requête.

Nous partageons absolument l'avis de notre confrère et cette demande est trop justifiée pour qu'on ne s'efforce pas de donner satisfaction aux intéressés.

CAHORS

La réforme de l'orthographe

M. l'Inspecteur d'académie a fait mardi sa première conférence.

La salle était bondée. Professeurs du Lycée, professeurs des écoles normales, professeurs du Collège de jeunes filles, instituteurs et institutrices avaient presque tous répondu à l'invitation qui leur avait été adressée.

La place nous manque pour publier un compte-rendu de cette longue causerie ; plusieurs colonnes nous seraient indispensables pour cela, encore craindrions-nous de ne donner qu'une imparfaite idée du sujet traité : *la question de l'orthographe*. Le conférencier a parlé de l'origine du langage, de l'écriture à travers les âges, pour conclure à la nécessité d'une réforme orthographique. — Réforme qui lui paraît, du reste, impossible à obtenir...

M. Favard a développé son sujet avec talent ; il a fait preuve d'une érudition incontestable ; mais nous sera-t-il permis de demander — sans la moindre arrière-pensée de critique — quel peut être, en la circonstance, le but poursuivi ?

Nous ne pensons pas que M. l'Inspecteur d'académie ait voulu, simplement, faire un cours savant au personnel enseignant de notre ville. Le local choisi pour ces conférences nous permet, au contraire, de supposer que le « groupe d'universitaires et d'instituteurs » a le très louable désir — ce dont nous le félicitons chaleureusement — de contribuer pour sa part à l'instruction du public cahorcin en général et de la classe ouvrière en particulier. Mais alors, le but poursuivi est-il atteint ? Le sujet choisi ne pouvait attirer en effet, qu'un public lettré... ce qui a eu lieu.

Aussi, tout en rendant hommage au savoir et à l'érudition de M. Favard, on voudra bien nous permettre d'émettre le vœu qu'on choisisse, par la suite, des sujets qui puissent être écoutés avec profit par la classe ouvrière.

Instruire, en l'intéressant, la classe laborieuse, nous paraît être la raison d'être de ces conférences.

Conférence

La prochaine conférence de M. Leuret aura lieu samedi soir à la mairie, à 8 h. 1/2. M. Leuret traitera le sujet suivant : *Education et dignité de l'enfant*.

Cours d'adultes

Patronage de jeunes filles. — Dimanche 15 janvier, de 2 à 6 heures, une soirée récréative sera organisée à l'école de la Place Thiers, par une maîtresse de l'école.

Ecole de la rue du Lycée. — Lundi 16 janvier, de 8 à 9 heures, M. Rajade fera une causerie sur la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée.

Ecole du Vieux-Palais. — Mercredi 18 janvier, de 8 à 9 heures, M. Carbonnel fera une leçon de calcul et une lecture de Voltaire.

Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta

L'assemblée générale de l'Association amicale des anciens élèves du Lycée Gambetta aura lieu le dimanche 29 janvier courant, à deux heures du soir, au jardin du Lycée.

Le banquet a été fixé pour le même jour à sept heures du soir, chez M. Bernadac, à l'hôtel de l'Europe.

Ces deux réunions seront présidées par M. A. Lurguie.

Société agricole et industrielle du Lot

La Société Agricole et Industrielle du Lot, se réunira samedi 14 janvier 1899, à 3 heures du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

Ordre du jour :

- 1° Lecture du procès-verbal ;
- 2° Election du bureau et des commissions pour l'année 1899.
- 3° Programme des primes du concours d'animaux gras du 1^{er} février ;
- 4° Admission de nouveaux membres ;
- 5° Communications diverses et Correspondance.

Société de pisciculture du Lot

L'assemblée générale de la Société de pisciculture a eu lieu samedi à l'hôtel de ville.

M. Combarieu, président, a fait connaître que l'Etat venait d'accorder à la Société une subvention de 150 fr.

Le compte rendu de la situation financière a fait connaître qu'il restait en caisse, au 31 décembre 1898, la somme de 1,147 fr. 55.

Le comité de la Société a été composé comme suit pour l'année 1899 : MM. Combarieu, Boisse, Aladel, Imbert, Pagès, Andrieu, docteur Ausset, Mazières, Bouzou, Calmon, Delpech et Letourneux.

L'Alliance Française

Monsieur Périès, trésorier de l'Alliance française pour le groupe de Cahors, nous prie de donner connaissance aux souscripteurs de l'Alliance de la situation de la caisse de ce groupe au 31 décembre 1898.

Recettes

1 ^{er} janvier 1898, solde débiteur du trésorier.....	38 67
29 souscriptions à 6 fr.....	174 »
Subvention du conseil général du Lot.....	50 »
Total des recettes.....	262 67

Dépenses

Dépenses diverses.....	3 95
Fonds envoyés par M. Périès au trésorier général à Paris.....	250
Total des dépenses.....	253 95

Au 31 décembre 1898, le trésorier est débiteur de..... 8 75

Aviron Cadurcien

Dans leur réunion générale du 9 janvier courant, les membres de l'Aviron Cadurcien ont composé le bureau de la Société pour l'année 1899, comme suit :

MM. Fayret, président ; Baker, vice-président ; Ausset, secrétaire ; Vézio, trésorier ; Caillau, Saligné et D..., membres du conseil d'administration.

D..., capitaine d'entraînement ; Rescoussie, lieutenant d'entraînement.

Revue

Cette après-midi, le 7^e de ligne devait être passé en revue, place Thiers, par le général de brigade.

Le général devait remettre la croix de la Légion d'Honneur à M. le capitaine Piot. Par suite du mauvais temps, cette revue est renvoyée à samedi.

Théâtre

Nous rappelons que M. Vidal, directeur du Théâtre Français de Toulouse, donnera sur notre scène, le 17 janvier courant, une représentation de *l'Ainée*, de Jules Lemaitre.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 12 ET 15 JANVIER 1899	
Rip-Rip (Allegro)	Planquette.
La muette de Portici (Ouverture)	Auber.
Baden-Baden (Valse)	Bousquet.
Esclarmonde (Fantaisie)	Massenet.
Marche Joyeuse	Chabrier.
De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (<i>Allées Fénélon</i> .)	

Le Musée du Progrès

Le Musée du Progrès, qui n'est pas un inconnu pour nous, installe sa magnifique collection place Gambetta.

On nous promet des nouveautés sensationnelles. Tous les événements de ces derniers temps y sont fidèlement représentés.

Début dimanche 15 janvier.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU. — Foire. — Beaucoup de monde, mais peu d'affaires sur les bestiaux surtout, où il y a baisse.

Voici les divers cours pratiqués : Bœufs, de 500 à 700 fr., vaches de 325 à 550 fr., le tout la paire.

Veaux, de 0,70 à 0 fr. 80 le kilog.

Moutons, 0 fr. 65 le kilog.

Porcs gras, de 48 à 52 fr. les 50 kilog.

Porcelets, de 18 à 35 fr. pièce.

Volailles : Poules, canards et dindons, 0 fr. 55 la livre ; Poulets, 0 fr. 60 la livre.

Œufs, 1 fr. la douzaine.

Lapins domestiques, de 0,75 à 1 fr. 60 pièce.

Gibier : Lièvres, de 4 à 5 fr. ; lapins, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 ; perdreaux, 1 fr. 50 ; grives, 0 fr. 50, le tout la pièce.

Halle aux grains : Blé, 15 fr. ; Mais, 11 fr. ; Avoine, 7 fr., le tout les 50 kilog.

MAUROUX. — Foire. — Foirail des bœuf archi comble, mais transactions peu importantes et prix ordinaires ; les ventes n'ont eu lieu que vers deux heures de l'après-midi.

Porcs gras, de 46 à 52 fr. les 50 kilos selon qualité.

Moutons gras, environ 60 cent. le kilo.
Autres moutons, cours ordinaires.
Volaille, à bon marché.
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.
Pardrix, 2 fr. l'une.
Grives, de 40 à 50 cent. l'une.
Lapins domestiques, à de très bas prix.
Œufs, 90 cent. la douzaine.
Affaires lentes sur tous les marchés.

FLORESSAS. — Les porcs se sont vendus entre 11 et 12 sous poids mort.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Le conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans a fait remettre à M. le maire de Gourdon la somme de 125 fr. pour les pauvres de la commune.

LABASTIDE-MURAT. — Foire. — La foire du mois de janvier a été très mouvementée. Il s'est vendu beaucoup de bœufs de 500 à 800 fr. la paire.

Il y avait chômage pour les bêtes à laine. Le foiraill des porcs étaient bien garni et les prix variaient entre 45 et 55 fr. les 50 kilos.

Les porcelets se vendaient bien cher.
Le blé, de 13,50 à 15,50 les 4/5.
Le maïs 12 fr. les 4/5.
L'avoine 6 fr. les 4/5.
La volaille 0,50 la livre.
Les lièvres 5 fr. pièce.
Les perdreaux 2 fr. pièce.
Les grives 0,50 pièce.
Les foies d'oies 2,25 la livre.
Il a été volé une paire de bœufs.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ M. à Mauroux. — Nous ne pouvons vous renseigner à ce sujet.

BULLETIN FINANCIER

Le mouvement de reprise s'est encore accentué par le fait de nombreuses demandes et des rachats des vendeurs à découvert. Ce sont surtout les fonds d'Etat qui ont été les plus actifs.

Le 3 0/0 a passé de 102,42 à 102,57, le 3 1/2 0/0 de 103,92 à 104 et l'amortissable de 100,27 à 100,35.

Peu d'affaires sur nos sociétés de Crédit. Le Crédit Foncier à 715 en hausse de 5 fr. et le Crédit Lyonnais à 857 en hausse de 2 fr. ont seuls été cotés à terme.

La Banque spéciale des valeurs industrielles est ferme à 254. L'action Mode Nationale est soutenue à 128.

Le Suez en hausse de 10 fr. clôture à 3.470. Les Chemins français s'inscrivent : le Lyon à 1.880 en hausse de 18 fr., le Nord à 2.080 et l'Orléans à 1.785 au lieu de 1.760.

L'italien clôture à 92,50, l'Extérieure à 46,45, le Turc à 22,70, la Banque Ottomane à 546, le Russe 3 0/0 1891 à 93,72 en hausse de 27 centimes.

C'est le samedi 14 courant que sera ouverte la souscription publique aux 110.000 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 du gouvernement de l'Indo-Chine. Ces obligations offertes à 450,

se négocient dès à présent à la Bourse avec une prime de 10 à 12 francs.

Rappelons que les souscriptions sont reçues par correspondance aux guichets des agences départementales des grands établissements de crédit.

BIBLIOGRAPHIE

Lectures pour Tous

Le n° 4 des Lectures pour Tous, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et C^{ie}, vient d'être mis en vente. Au moment où va commencer cette nouvelle année, nous ne pouvons que faire des vœux pour que continue le succès d'une Revue qui répond si complètement au désir du grand public.

En voici d'ailleurs le sommaire : Le Duc d'Aumale, par G. Duruy ; la France en Orient, ses droits et ses devoirs ; L'Art dans la Vie au XVIII^e Siècle, par G. Larroumet ; Les Galetés de l'Optique. Les miroirs courbes, leurs effets ; Les Barrières de l'Hiver : Les Tempêtes de Neige ; Aliénation, par J. Lermine ; Dans les entrailles de la Terre : Explorations dans les gouffres et les abîmes de la France ; L'Assassin, Comédie d'E. About ; le Tigre, Nouvelle de J.-H. Rosny ; Au Jardin de mon cœur, mélodie.

On le voit, dans leurs 96 pages, illustrées de 110 gravures qui en font un vivant cinématographe, les Lectures pour Tous offrent à leurs lecteurs pour la modique somme de 0,50, c. tout ce qui peut les instruire, les charmer, les passionner. Ajoutez les amusants sujets de concours qu'elles proposent chaque mois, et vous serez obligés de convenir que les Lectures pour Tous sont bien la véritable Revue de la famille si impatiemment attendue depuis longtemps.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Étranger, 9 fr.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2.000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 Patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

SOIXANTE-SEPTIÈME ANNÉE

JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Edition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles. Soixante-six années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1^o 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Education, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2^o Un Album de 8 pages in-4° ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins ; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an ; 5^o Un Modèle e tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1899 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau ; Ornaments d'église : Chasuble, Pale ; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menus. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

ANNUAIRE OFFICIEL

L'Annuaire officiel du département du Lot, vient de paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenues en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban. » Extrait des archives du

Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale, grâce au soin et à l'intelligence qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut dès Aujourd'hui se procurer cet Annuaire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire, 2 francs

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (viâ Montauban-Cahors-Limoges, ou viâ Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 406 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XIII

FLORENCE ET DENISE

Ce n'était plus qu'une pauvre femme brisée. Ses yeux dardaient leur élan interrogateur dans le vide ou retombaient languis et se mouillaient de larmes. Florence demeurait absorbée dans une sombre méditation,

Soudain, une rumeur vague arriva, par bouffées, — qui venait du hameau, Denise prêta l'oreille. Quelqu'un courait sur la route, — entre le château et le pavillon. La fille du garde se pencha hors de la fenêtre :

— C'est Gervaise, fit-elle surprise. Pourquoi donc se presse-t-elle si fort, et que se passe-t-il aux Armoises ?

La rumeur lointaine s'enfla : on distinguait des voix qui se croisaient joyeusement et des exclamations répétées, Gervaise — la petite servante de Denise — que celle-ci avait envoyée en commission au hameau, fit son en-

trée comme une bombe...

Son fichu de travers, sa cornette dérangée de son chignon et battant des ailes sur son cou, ses cotillons couverts de poussière, témoignaient d'une course rapide.

— Qu'est-ce donc ? questionna sa maîtresse.

La villageoise, écarlate et essouffée, se laissa choir sur un escabeau. Ensuite, après avoir repris haleine à pleins poumons.

— Ah ! notre demoiselle, en voilà une histoire !...

— Une histoire ?...

La servante s'essuya le front avec son tablier :

— Et une fameuse encore, pardi !... Tout le monde est en révolution ! C'est vous qui allez être joliment estomaquée.

— Que signifie ?...

— Après une si longue absence !... Moi je ne l'aurais pas reconnu... Par exemple, étant trop jeune pour l'avoir vu dans le temps... Mais les gens des Armoises l'ont remis tout de suite. On lui fait la conduite. Il vient. J'ai voulu être la première à annoncer la bonne nouvelle, et j'ai pris mes jambes à mon cou... Denise Hattier appuya sa main sur son cœur qui battait, eh ! qui battait !...

— Mon Dieu, murmura-t-elle, m'auriez-vous exaucée ?... Je crains de me tromper ?... Si c'était une fausse joie ?

Puis allant à Gervaise et s'efforçant de dominer son émotion, elle demanda d'une voix qui tâchait d'être calme :

— Voyons, quel est celui qui vient et de qui parle-tus, mon enfant ?

— Hé ! Jésus Maria ! notre maîtresse, de qui est-ce que je parlerais si ce n'était de notre maître ?...

— Notre maître ?...

— Il est de retour. Le voici. Entendez-vous ? On crie : Vivat ?...

Le bruit se rapprochait : des pas nombreux retentissaient dans le chemin avec des clameurs enthousiastes.

Denise joignit ses mains et leva les yeux vers le ciel avec un mouvement de reconnaissance passionnée. Ensuite elle se tourna vers la Benjamine :

— Florence, comprends-tu ? fit-elle. C'est lui ! c'est Gaston ! Oh ! comme je ris de mes frayeurs, Gaston, mon Gaston adoré.

Les mots tremblaient encore dans sa bouche, mais c'était l'effet du bonheur, — un effet si foudroyant et si intense, qu'il l'empêcha de remarquer l'agitation de sa compagne. Celle-ci s'était adossée au mur pour ne pas tomber. Son sein, soulevé bondissait ; on entendait sa respiration pénible et précipitée : la sueur perlait sous ses cheveux, et des phrases sans suite râlèrent hors de ses lèvres contractées par l'épouvante.

Denise n'apercevait rien de tout cela...

Toute entière à sa joie comme elle l'avait été à sa douleur, elle marchait vers la porte en répétant :

Gaston ! c'est Gaston ! Il ira me chercher mon Georges ! Le nom du seigneur soit béni ! Gaston ! mon maître ! mon mari !...

De bruyants hurrahs éclatèrent de l'autre côté de la porte qui allait donner passage au

voyageur si impatiemment attendu. Mais lorsque cette porte s'ouvrit, Denise recula, — stupéfaite.

Au lieu du marquis des Armoises, ce fut le lieutenant Philippe Hattier que les dernières lueurs du crépuscule éclairèrent debout sur le seuil.

XIV

Le lieutenant, car il portait l'uniforme et les insignes de son nouveau corps et de son nouveau grade, — demeura un instant immobile dans la baie lumineuse qui encadrait sa mâle prestance et sa figure martiale. La joie l'étouffait. Elle le tenait à la gorge et l'empêchait de parler. Mais ses regards humides saluaient avec éloquence le logis paternel et dévorait la jeune fille de caresses ardentes et muettes.

Denise, elle aussi, s'était arrêtée dans son élan. Elle restait sans voix et sans mouvement. Ses yeux, — agrandis par la surprise, interrogeaient avidement le visage du nouvel arrivant. Celui-ci, à la fin, ouvrit les bras en s'écriant :

— A ça ! petite sœur, est-ce que tu ne me reconnais pas ? C'est moi, Philippe Hattier, ton frère ! Sacrodioux ! viens donc m'embrasser !...

On peut dire que Denise réfléchissait car tout en elle était désordre, mais dans le chaos de son intelligence, ce nom se fit jour brusquement : Philippe ! Philippe ! le premier souvenir de son enfance heureuse, — celui dont le vieux se plaignait en s'écriant par manière de plaisanterie : (A suivre.)

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

IV

Non, non, pas cela !...
La clef tourna dans la serrure. La porte s'ouvrit.
C'était le greffier qui entra.
L'arrivant jeta un coup d'œil sur le diner du prisonnier.
— Mais s'écria-t-il, vous n'avez pas mangé. Vous savez que c'est éteint partout ?
— Je n'avais pas faim, dit Edgar.
— Sapristi ! Il faut se soutenir. Vous avez encore un rude assaut à supporter demain. Mais je viens vous donner du courage. J'ai pris mes renseignements. Ça va bien, votre affaire !
Notre ami secoua la tête.
— Parole d'honneur ! reprit le fonctionnaire... on est très bien disposé pour vous. Vous

en serez quitte pour quelques années de détention.
Et si vous vous conduisez bien, vous pourrez obtenir une diminution de peine.
— Que m'importe, murmura le fiancé d'Ariane, surtout maintenant ?
— Comment que vous importe ?... fit le greffier stupéfait. Il vaut toujours mieux en être quitte pour quelques années de prison que pour dix ans de travaux forcés.
— Pour moi, c'est tout comme, dit Edgar. N'aurai-je pas tout perdu quand même ?
L'homme le regarda avec une sorte d'ahurissement. Il ne comprenait pas.
— Voilà, se disait-il un singulier prisonnier ! Il reprit tout haut, en enlevant le diner servi :
Vous avez tort, mon garçon, de vous laisser abattre ainsi. Et d'abord, mangez un peu. Je vous attendrai.
— Merci, je n'ai besoin de rien.
— Il est payé, votre diner... par conséquent.
— Vous pouvez tout enlever.
— Ce sera comme vous voudrez, mais ce n'est pas raisonnable.
Le greffier fit un paquet de tout, sortit, ferma la porte et éteignit le gaz qui brûlait dans le couloir et qui éclairait la cellule par le guichet.
Il se disait tout en s'en allant :
— Voilà un jeune homme qui a fait une bêtise qui lui coûtera cher. Il ne s'en remettra pas.
Edgar, plongé dans les ténèbres, reprit sa lettre, la mit sur ses lèvres pour embrasser

tout ce qu'elle y avait laissé d'elle, mais il rêvait, en la couvrant de baisers, cette phrase qui avait jeté tant d'anxiété dans son âme.
« A moins que ce ne soit un moyen de vous sauver. »
V
A l'heure même où Edgar de Cordouan, dans sa prison, lisait la lettre d'Ariane, celle-ci, à la fenêtre de l'hôtel de Millanges attendait avec anxiété les nouvelles de la journée. Elle était seule. Son père était sorti pour apprendre ce qui s'était passé à l'audience.
Ariane a beaucoup pâli depuis que nous l'avons, pour la première fois présentée à nos lecteurs. Ses joues ont maigri, sa taille est devenue plus svelte encore et ses grands yeux noirs paraissent plus lumineux et plus grands.
Depuis l'arrestation de son fiancé, la malheureuse enfant a souffert toutes les tortures. On sait ce qu'elle pense du crime des Chartrons ; qui elle soupçonne d'être l'auteur principal du meurtre de Delphine Lagrange, le bourreau d'Edgar, et elle a été obligée de voir chez elle cet homme, de lui faire bonne mine ; et plus les jours s'écoulaient, plus elle s'aperçoit que son père est entiché de lui et plus elle le voit décidé à passer outre à ses protestations et à ses répugnances et à le lui imposer comme mari.
Son mari, Henri Soulac, ce traitre qu'elle a accusé que tout bas. Il y a des moments même où elle doute, comme elle dit à Edgar dans sa lettre ; moments où elle s'accuse de ses mauvaises pensées, où elle a presque des

remords. Si ce n'était pas, en effet. Henri Soulac est considéré, estimé Jusqu'alors il n'a rien fait qui puisse le faire supposer capable de concevoir une pareille infamie.
Parce qu'il l'aime aussi, comme Edgar, parce qu'il paraît triompher du malheur de son rival ? Mais dans Bordeaux il y a dix autres jeunes gens qui l'adorent, qui l'adorent dans l'ombre, sans avoir osé se déclarer ; dix jeunes gens que'elle a surpris sous ses fenêtres, gueuttant son apparition, épiant un de ses regards ; dix jeunes gens dont elle ignore même les noms, qui devaient connaître la passion d'Edgar de Cordouan, jalouser son bonheur. Si c'était un de ceux-là, et si Henri Soulac était innocent, comme Edgar.
Ce terrible point d'interrogation l'émeut, la trouble. Elle se reproche d'avoir condamné le jeune homme même sans l'entendre, car elle n'a jamais osé faire allusion devant lui aux mauvaises pensées qui lui étaient venues. A personne, du reste, elle n'a pu parler de ses soupçons ; à personne elle n'a pu ouvrir son âme.
D'Edgar, pas de nouvelles. Depuis qu'elle a vu son grand-père, personne ne lui a parlé de lui.
Quand elle s'est hasardée à prononcer son nom devant son père, celui-ci s'est borné à répondre :
— Attendons le procès.
Jamais Henri Soulac n'a, en sa présence, dit un mot de son ami.
(A suivre).

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 12 janvier.
V^o Nacla : Chronique. — Charles Montagne : L'assomption. — Victor Cherbuliez : Jacqueline Vanesse (suite). — Claire Vautier : Intile (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon : Cour de savant (suite). — V^o Nacla : L'enfant (suite.)

Le livre des nouvelles. — N° 9

Chagrin d'un vieux forçat, par Pierre Loti, de l'Académie Française. — Histoire immorale, par Henri Bornier, de l'Académie Française. — La correspondance cassée par Georges Courteline. — Le ruisseau par Georges Saud. 11, place Pigalle, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 20^e année. — Sommaire du n° 6. — 5 janvier 1899.

Janvier, poésie (Cl. Vautel). — La Guillonné (Camille Norbert). — Filleuls de Napoléon (Cap. Danrit). — Le petit Ramoneur (Tante Nicole). — La Troupe à Don Galaor (Dupuis). — Chanson d'hiver (L. Margery). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par Clément Vautel, Akay Vom Rath, P. de Sémant, Jean Geoffroy, A. Birch, Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE. — 110, rue de l'université. — Dir. : Marcel Fournier. — Abonn., 25 fr. ; U. P., 30 fr. ; le n°, 3 fr. — A. Colin et Cie, Paris. — Sommaire du numéro du 10 janvier (n° 55).

- Articles :
 - Les Finances Françaises et le Budget, par ***. (1^{er} article.)
 - Le Renouveau du Privilège de la Banque de l'Empire d'Allemagne, par M. Hellferich.
 - La Politique Douanière Internationale de l'avenir, par M. L. Lang, Vice-Président de la Chambre des Députés Hongroise.
 - L'Impôt du Tabac en France : Ses Origines et son Développement, par M. François Laurent.
 - Les Premières Associations Coopératives en Grèce, vers la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, par Eugène Rochetin.
 - La Confection du Budget. — Méthode à suivre pour rendre les Dépenses Budgétaires réellement comparables entre elles, par services et par années, par M. F. Desjardins, Sous-chef de Bureau au Ministère des Finances.
- Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents :
 - La Vie Politique au Canada, par M. André Siegfried.
- Revue des principales Questions Politiques et Sociales :
 - Revue des Questions Ouvrières et de Prévoyance, par M. Arthur Fontaine.
 - Revue des Questions Agricoles, par M. D. Zolla.
- La Vie Politique et Parlementaire à l'Étranger :
 - Allemagne, par M. le Dr G. Montanus.
 - Autriche, par M. le Dr G. Kolmer, Rédacteur à la Nouvelle Presse libre.

- Danemark, par M. Carstensen, Membre du Landsting (Sénat).
- La Vie Politique et Parlementaire en France :
 - La Politique Extérieure du Mois, par M. Alcide Ebray.
 - Chronique Politique Intérieure, par Félix Roussel.
 - La Vie Parlementaire, par ***.
- Chronologie Politique Étrangère et Française.
- Bibliographie.

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

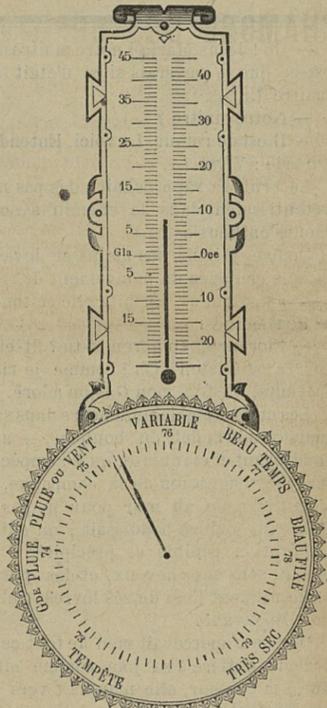
par F. VIALA, instituteur public
Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prim^e
Livre de morale pratique et de lecture courante
1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40
Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS
Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement-moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 3.
Id. maxima de la veille : 15.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 5.

J. VALDIGUÏÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres. gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguïé, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable. et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

MAISON
LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une étuve modèle, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes

les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.



CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine.
S'adresser à M. Salgues au moulin du Périé, à Cahors.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

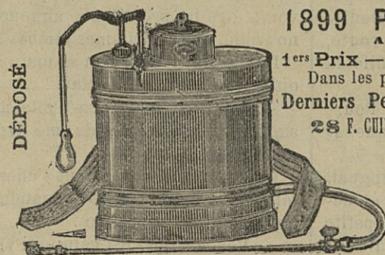
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1899 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé
1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.